

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2023**

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépète le mardi 11 avril 2023 à 20h00 selon la convocation en date du 6 avril 2023 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Isabelle FAURE étant désignée comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Procuration : Anne-Marie POUYADOUX a donné procuration à Tony PETIOT.

Absents excusés : Max GUIGUES – Anne-Marie POUYADOUX

Absent : Tony PETIOT

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 27/03/2023
- Vote des taux
- Vote des subventions 2023 aux associations
- Vote des budgets primitifs 2023
- Fongibilité des crédits
- Questions diverses

Délibération n°2023/38 portant sur l'ajout d'une question orale

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la validation d'une offre de prêt relais de la Banque Postale pour financer le FCTVA des opérations « Mise en séparatif des réseaux du Bourg » et « Renouvellement des canalisations d'eau potable dans le Bourg ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré estime être assez informé pour voter cette délibération et accepte à l'unanimité de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/39 portant sur l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27-03-2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2023.

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/40 portant sur le vote des taux des taxes 2023

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et être passé au vote, décide à unanimité des membres présents de ne pas changer les taux :

Taxe foncier bâti : **47,01 %**

Taxe foncier non bâti : **103,71 %**

Taxe habitation : **12.82 %**

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/41 portant sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Subventions 2023
Génération mouvement	250,00 €
Fils et cordes	400,00 €
Société de pêche La Truite	50,00 €
ACCA (chasse)	50,00 €
Pétanque	100,00 €
Union Sportive Jumilhacoise	2 500,00 €
Association de gestion de la Maison des associations	500,00 €
Vivre à l'Ecole de Jumilhac	2 000,00 €
Vivre à l'Ecole de Jumilhac	2 132,00 €
Les Attelages du Pays de Jumilhac	200,00 €
Foothislecole	100,00 €
Unissons nos aiguilles	100,00 €
AIPE	200,00 €
D'un point à l'autre	100,00 €
Espoir	50,00 €
Les Guitares vertes (concert)	3 500,00 €
Amis de la Maison de retraite de La Coquille	100,00 €
Jumirando	250,00 €
Des boules aux nez	50,00 €
Foyer collège La Coquille	100,00 €
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	50,00 €
Restaurants du cœur de la Dordogne	200,00 €
SOS Chats Libres	50,00 €
Ligue contre le cancer Dordogne	100,00 €
Association PPIC'ASSO	300,00 €
UDAF Dordogne	100,00 €
Association pour le don du sang bénévole	100,00 €
TOTAUX	13 362,00 €
Reliquat	4 638,00 €
INSCRIT AU BUDGET	18 000,00 €

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/42 portant sur le vote du budget primitif 2023 du budget principal

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2023 de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	548 047,90	1 102 665,79
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 101 488,35	396 595,70
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		186 274,76
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	1 685 536,25	1 685 536,25

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 441 540,00	1 336 843,89
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		101 696,11
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	1 441 540,00	1 441 540,00
Total du Budget		3 127 076,25	3 127 076,25

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal Cournarie – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRETT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/43 portant sur le vote du budget primitif 2023 du budget annexe eau et assainissement

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe eau et assainissement de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

EXPLOITATION		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Vote	Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	381 366,87	300 803,97
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de l'exploitation reporté		80 562,90
	=	=	=
	Total de la section d'exploitation	381 366,87	381 366,87

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 432 363,76	1 489 972,83
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	56 357,35	65 050,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 301,72	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	1 555 022,83	1 555 022,83
Total du Budget		1 936 389,70	1 936 389,70

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal Cournarie – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/44 portant sur le vote du budget primitif 2023 du budget lotissement

Le conseil municipal, sur l'exposé de Annick MAURUSSANE, Maire décide par

12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION,

d'approuver le budget primitif 2023 du budget lotissement de la commune, présenté avec les équilibres suivants :

INVESTISSEMENT		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	103 247,75	222 241,19
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	118 993,44	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	222 241,19	222 241,19

FONCTIONNEMENT		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	186 495,31	152 357,94
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		34 137,37
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	186 495,31	186 495,31
Total du Budget		408 736,50	408 736,50

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIET – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/45 portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits pour le budget principal et le budget lotissement en section de fonctionnement et d'investissement

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et le budget lotissement de la commune, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, aucune prévision ne doit apparaître dans les budgets 2023 sur les chapitres de dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que les décisions prise dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget pour les budgets principal et lotissement ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRET – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/46 portant sur le recours à un prêt relais pour financer le FCTVA des opérations « Mise en séparatif rues du bourg » et « Renouvellement canalisations eau potable bourg »

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement du FCTVA de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 226 245,00 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Montant du contrat de prêt relais : 226 245,00 €

Durée du contrat de prêt : 3 ans

Objet du contrat de prêt : préfinancer le FCTVA des travaux des opérations « Mise en séparatif rues du bourg » et « Renouvellement canalisation eau potable bourg ».

Versement des fonds : 3 mai 2023

Taux d'intérêt annuel : Ester + Marge de 1.380 %

Base de calcul des intérêts : Exact / 360

Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et remboursement du capital in fine.

Remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaire.

Commission d'engagement : 397.00 €.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame le Maire, représentant légal de l'emprunteur, est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

(12 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Questions diverses

Madame le Maire :

- Lecture de la demande de soutien via une motion de la Mission Locale. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Remise des prix Villes et Villages Fleuris : « Prix pour la promotion du fleurissement du village », prix d'encouragement.

Sandrine Granson interroge Madame le Maire sur l'installation d'un élevage canin dans le village de Vaux. Madame le Maire transmet les informations à sa connaissance.

Jean-Marc Buisson rend compte de la satisfaction des jeunes sportifs suite à la cérémonie de félicitations de vendredi soir.

Fin de séance 22h00.

Signature du Maire et du Secrétaire de séance :

